Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260521-D2026052132-DE

VILLE DE
LANDIVISIAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2026

L'an deux mille vingt six

Le 21 mai

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026-05-21-31

Objet : SERVICE ENFANCE JEUNESSE – FIXATION DES TARIFS SEJOURS ETE 2026

Vu l'avis favorable de la commission en date du 7 mai 2026,

En application de l'article L. 2121-29 du C.G.C.T., la tarification des activités du service Enfance-Jeunesse est fixée annuellement par le Conseil municipal.

Pour permettre l'accès au plus grand nombre de familles landivisiennes, la Ville a instauré une tarification sociale applicable à l'ensemble des prestations proposées en faveur de la jeunesse (activités culturelles, restauration scolaire, centre de loisirs et activités Enfance-Jeunesse).

Considérant la volonté de permettre aux enfants de bénéficier de services de loisirs et donc de proposer, aux familles, des tarifs dégressifs selon le QF, **il est proposé de maintenir la grille tarifaire identique à celle de l'an passé.**

Il est précisé que, comme pour la restauration scolaire, la grille de séjours été 2027 sera retravaillée dans le courant de l'année scolaire 2026/2027 dans l'objectif de soutenir significativement le pouvoir d'achat des familles landivisiennes.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260521-D2026052132-DE

SEJOURS *AGE ET NIVEAU SCOLAIRE au moment du séjour* *NOMBRE DE PLACES*	LIEUX ET HORAIRES DE RENDEZ-VOUS	TARIFS*							PIECES OBLIGATOIRES *à envoyer par courriel à l.quere@landivisiau.fr ou à déposer sur le Portail Familles par l'onglet « PIECES A JOINDRE »* *pour le* vendredi 5 juin 2026 12 h dernier délai
		QF 1 *0/400 €*	QF2 *401/500 €*	QF3 *501/600 €*	QF4 *601/700 €*	QF5 *701/900 €*	QF6 *> 900 €*	Ext.	
Séjours #1 du 20 au 21 juillet et Séjours #2 du 22 au 23 juillet : SANTEC ***(prévoir le pique-nique enfants du premier midi)***									
« MON DOUDOU A LA PLAGE » #1 4/5 ans – *6places* « MON DOUDOU A LA PLAGE » #2 5/6 ans – *6places*	Rendez-vous au camping du bois de la Palud à Plougoulm	35 €	40 €	42,5 €	45 €	50 €	55 €	*70 €*	Certificat médical de moins de 3 mois attestant : • l'aptitude à la vie en collectivité ; • les vaccinations à jour.
« DECOUVERTE DE L'ANIMATION #1» 14/17 ans- *2places* « DECOUVERTE DE L'ANIMATION #2» 14/17 ans- *2places*	*Arrivée* *8 h 30/9 h* *Départ* *15 h 00/ 15h 30*	12 €	14 €	15 €	16 €	18 €	20 €	*35 €*	
20 au 24 juillet : SANTEC jeunes ***(prévoir le pique-nique pour le lundi midi)***									
« GLISS' & SURF » 7/11 ans Primaire- *16places*	Rendez-vous au camping du Dossen *Arrivée 8 h 30/9 h* *Départ 15 h/ 15 h 30*	93 €	111 €	116 €	121,50 €	129,50 €	137 €	*177 €*	1.Certificat médical de moins de trois mois attestant : • l'aptitude à la vie en collectivité ; • la non contre-indication à la pratique des activités sportives ; • les vaccinations à jour. 2. Copie du test PASS NAUTIQUE (*) *prendre rendez-vous dans un espace aquatique*
20 au 26 juillet : SANTEC ados ***(prévoir le pique-nique pour le lundi midi)***									
« GLISS' & SURF » 11/17 ans Collège et lycée- *16places*	Rendez-vous au camping du Dossen *Arrivée 8 h 30/9 h* *Départ 15 h/ 15 h 30*	113 €	138,50 €	146 €	153 €	164 €	175 €	*218 €*	

SEJOURS *AGE ET NIVEAU SCOLAIRE au moment du séjour* *NOMBRE DE PLACES*	LIEUX ET HORAIRES DE RENDEZ-VOUS	TARIFS*							PIECES OBLIGATOIRES *à envoyer par courriel à l.quere@landivisiau.fr ou à déposer sur le Portail Familles par l'onglet « PIECES A JOINDRE »* *pour le* vendredi 5 juin 2026 12 h dernier délai
		QF 1 *0/400 €*	QF2 *401/500 €*	QF3 *501/600 €*	QF4 *601/700 €*	QF5 *701/900 €*	QF6 *> 900 €*	Ext.	
6 au 10 juillet : ILE DE BATZ ***(prévoir le pique-nique pour le lundi midi)***									
« EQUIT'ACTION » 7/15 ans Primaire et collège - *24places* *Fournir casque équitation - obligatoire*	Rendez-vous à l'embarcadère de Roscoff Horaires déterminés selon horaires pleine mer : *Arrivée lundi à 10 h* *Retour Vendredi à 15 h*	149 €	167,5 €	172,5 €	178 €	185,5 €	193 €	*239 €*	Certificat médical de moins de trois mois attestant : • l'aptitude à la vie en collectivité ; • la non contre-indication à la pratique des activités sportives ; • les vaccinations à jour.
« BICYCL'ACTION » 8/11 ans Primaire - *12places* *Fournir casque vélo - obligatoire*		127,5 €	145,5 €	150,5 €	156 €	164 €	172 €	*215 €*	
« ÇA TOURN'ACTION ! » 11/17 ans Collège et lycée - *10places*		122 €	140,5 €	145,5 €	151 €	158,5 €	166 €	*209 €*	Certificat médical de moins de 3 mois attestant : • l'aptitude à la vie en collectivité ; • les vaccinations à jour.
13 au 17 juillet : SANTEC ***(prévoir le pique-nique pour le lundi midi)***									
« GLISS' & PADDLE » 7/11 ans Primaire- *16places*	Rendez-vous au camping du Dossen *Arrivée 8 h 30/9 h* *Départ 15 h 00/ 15h 30*	93 €	111 €	116 €	121,5 €	129,5 €	137 €	*177 €*	1. Certificat médical de moins de trois mois attestant : • l'aptitude à la vie en collectivité ; • la non contre-indication à la pratique des activités sportives ; • les vaccinations à jour. 2. Copie du test PASS NAUTIQUE (*) *prendre rendez-vous dans un espace aquatique*
« GLISS' & PADDLE » 11/17 ans Collège et lycée- *16places*									

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260521-D2026052132-DE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs proposés tels que présentés sans augmentation par rapport aux séjours 2025.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Landivisiau, le 21 mai 2026

Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT

